

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 14 février 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 8

DÉCISION

portant délégation de signature (responsable de la fonction financière ministérielle).

Du 07 février 2025

DÉCISION portant délégation de signature (responsable de la fonction financière ministérielle).

Du 07 février 2025

NOR A R M S 2 5 5 1 4 4 1 S

Texte(s) abrogé(s) :

² [Décision du 24 octobre 2024 portant délégation de signature \(responsable de la fonction financière ministérielle\).](#)

Référence de publication :

BOC n°13 du 14/2/2025

La responsable de la fonction financière ministérielle,

Vu le décret n°2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n°2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu le décret du 19 octobre 2022 portant nomination d'une directrice à l'administration centrale du ministère des armées - Mme MIRAU (Chloé) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction des affaires financières ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 portant expérimentation relative à l'organisation, au fonctionnement et aux missions des acteurs en charge de la gestion et du contrôle budgétaire ;

Vu le protocole du 9 décembre 2021 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation relative au renforcement de la fonction financière ministérielle et à l'évolution de l'exercice du contrôle budgétaire,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la responsable de la fonction financière ministérielle, au sein de la direction des affaires financières, tous actes relatifs au contrôle budgétaire à :

1. M. Stéphane Landais, administrateur de l'État, adjoint à la directrice des affaires financières, dans la limite des attributions de la direction ;
2. Mme Evelyne Satonnet, administratrice de l'État, cheffe de service synthèses et pilotage budgétaire, dans la limite des attributions du service ;
3. M. le commissaire en chef de 1^{ère} classe Julien Reuge, adjoint à la cheffe de service synthèses et pilotage budgétaire, dans la limite des attributions du service ;
4. Mme Sandie Fouillen, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires, dans la limite des attributions du bureau ;
5. Mme Manon Theau, attachée d'administration de l'État, chargée d'études du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires, dans la limite des attributions du bureau ;
6. M. Dany Despret, attaché d'administration de l'État, chargé d'études du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires, dans la limite des attributions du bureau ;
7. M. Louis Ha-Thi, attaché d'administration de l'État, chargé d'études du bureau conformité et maîtrise des risques budgétaires, dans la limite des attributions du bureau.

Article 2

La décision du 24 octobre 2024 portant délégation de signature (responsable de la fonction financière ministérielle) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des armées.

Chloé MIRAU.